



"Marcus Flynn" <contact@pyromasse.ca>

2009-03-24  
14:18

A <commissions@ville.montreal.qc.ca>

cc

ccc

Objet att: Mme Josée Duplessis, présidente (Foyers de Masse 1)

Bonjour Mme Duplessis,

Ce document aura déjà été envoyé récemment à Mme Diane Boulet, M. De Sousa et M. le Maire Gérald Tremblay.  
Je suppose que vous en avez déjà pris connaissance et mais vous le renvoie dans le cadre officiel de la Commissions-Consultations.

Merci de votre intérêt.

Christiane Biondi, en tant que citoyenne de La Ville de Montréal et pour Marcus Flynn, Pyromasse Inc. (malheureusement absent jusqu'au 07 avril.)

Marcus Flynn.  
4057 Avenue de L'esplanade appt.2  
Montréal, P.Q.  
H2W-1S9  
Licence R.B.Q.: 8335-8119-53

www.pyromasse.ca  
contact@pyromasse.ca  
(514) 844-9824

Bonjour Mme Duplessis,

Je suis maître-artisan fabricant de foyers de masse et j'habite à Montréal. J'ai consacré les derniers 18 ans à construire et à promouvoir les foyers de masse dans la Province de Québec.

Ma première motivation à joindre ce métier étant qu'ils étaient bien connus pour leur efficacité de combustion et leur faible émission de particules dans l'air.

Inclure les foyers de masse dans l'interdit serait une étape négative sur le chemin de l'équilibre écologique.

Je vous prie de considérer la richesse de l'information disponible sur le sujet.

Documentation scientifique à l'appui, on peut prouver que les foyers de

masse ont une efficacité de combustion et que les particules émises dans l'air sont similaires à celles des poêles à granules. Alors pourquoi ne pas les inclure à l'exemption d'interdit au même titre que les poêles à granules?

Moi-même environnementaliste depuis longtemps, je supporte votre initiative à vous intéresser à la qualité de l'air dans la ville. Mais évidemment je ne voudrais pas que ce qui puisse être une des réponses au problème soit classé au contraire comme faisant partie du problème, et ce simplement parce que les gens ne connaissent pas véritablement ce que sont les foyers de masse.

Les foyers de masse sont une forme de chauffage central sécuritaire et émettent peu de particules, en cela comparable aux fours à granules. Aujourd'hui au Québec, on s'y intéresse plus que dans toute autre Province ou État en Amérique du Nord, démontrant bien l'esprit écologique avant-garde de la population.

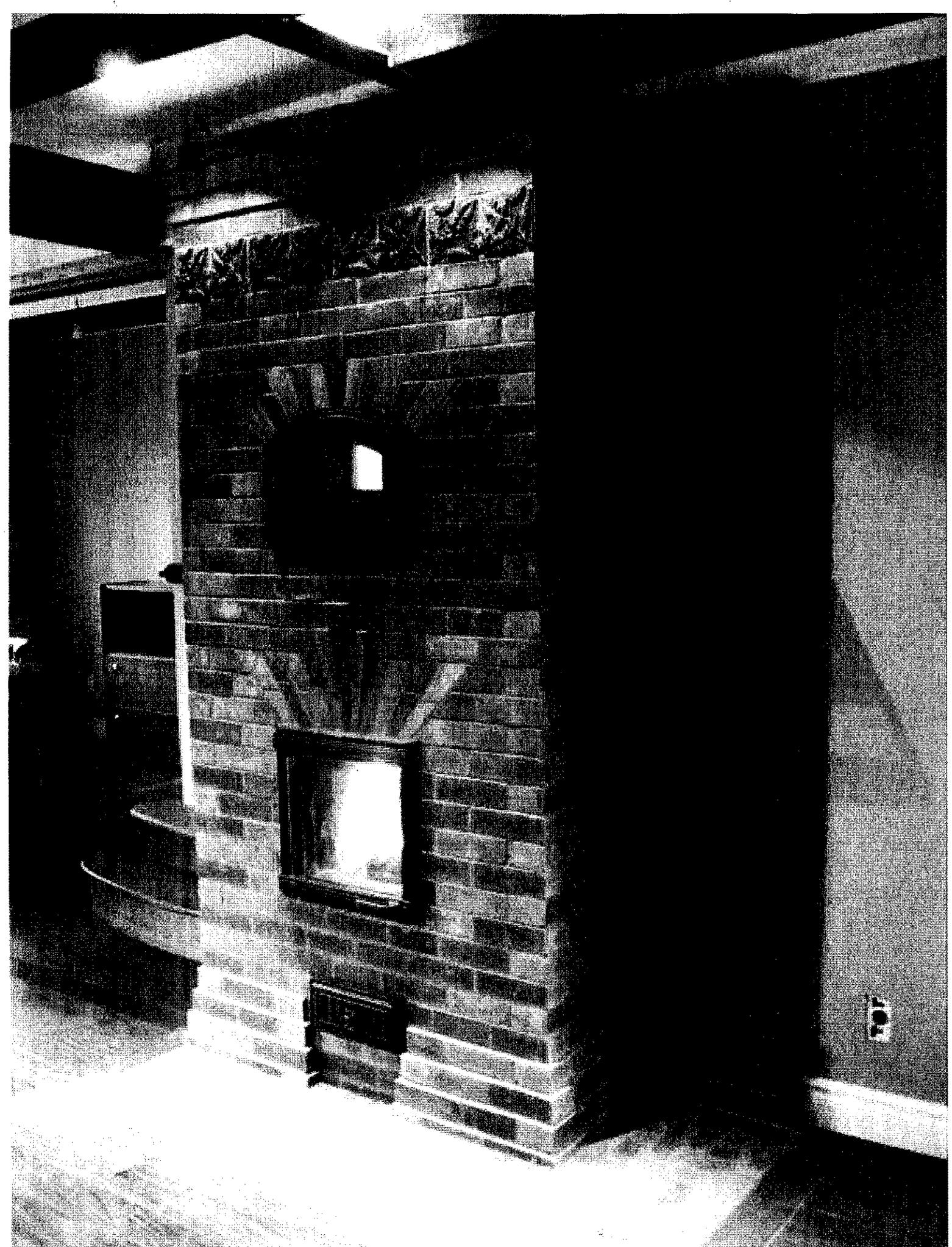
L'image ci-jointe est celle d'un foyer de masse de style finlandais à contresens (Takka) que j'ai construit à Montréal en novembre dernier. Il peut chauffer la maison avec 7 corde de bois franc de 16 po par an. L'efficacité de combustion est de près de 98%. Les particules émises estimées à 1.5 grammes à l'heure, la plupart des particules de suie et non de goudron.

Et le client marche et utilise le vélo pour aller au travail!...

Marcus Flynn.  
www.pyromasse.ca  
contact@pyromasse.ca  
(514) 844-9824



PCL 1.jpg





"Marcus Flynn" <contact@pyromasse.ca>

2009-03-24  
14:30

A <commissions@ville.montreal.qc.ca>

cc

ccc

Objet Att: Mme Josée Duplessis, présidente (Foyers de Masse Pyromasse doc 2)

Bonjour Mme Duplessis,

Ce second document de même, a aussi déjà été envoyé à Mme Diane Boulet, M. De Sousa et M. Le Maire Gérald Tremblay.

Vous en avez probablement aussi pris connaissance et de même je vous le renvoie dans le cadre officiel de la Commission.

Christiane Biondi, citoyenne de Montréal, et pour Marcus Flynn, Pyromasse Inc. (absent jusqu'au 07 avril).

Pyromasse Inc.  
4057 Avenue de L'Esplanade  
Montréal H2W-1S9  
514-844-9824  
www.pyromasse.ca  
contact@pyromasse.ca

Licence R.B.Q.: 8335-8119-53  
Carte de compagnon-maçon: 104-326-066

Bonjour Mme Duplessis,

Je me suis présenté, Marcus Flynn maître-artisan constructeur de foyers de masse avec 18 ans d'expérience dans le métier à construire dans la Province de Québec et habitant Montréal.

Ci-bas suit un courriel offrant plus d'informations que celui envoyé plus tôt cette semaine:

L'objet de ce courriel est de définir ce qu'est un foyer de masse et fournir l'évidence que leur performance et émission de particules fines sont comparable aux poêles à granules modernes. En tant que constructeur de foyers de masse, je me distance de quelque effort à vouloir exempter quelqu'autres types de poêles à bois domestiques (RWA).

S.V.P., excusez certaines statistiques et informations jointes disponibles

seulement en anglais.

La Masonry Heaters Association of North America, The MHA, fondée il y a 23 ans compte environ 120 membres.

Même si les foyers de masse ont une histoire de 30 ans seulement sur ce continent, on les utilise depuis des siècles dans le Nord-Est de l'Europe et en Scandinavie. Les foyers de masse se sont développés de façon spontanée à travers le Nord-Est de l'Europe en réponse à une pénurie de bois dans la région il y a environ 400 ans. Tous les foyers de masse construits au Québec de nos jours suivent les mêmes principes, les mêmes plans que les foyers de masse finlandais à contresens d'environ 200 ans.

Le foyer de masse maximise son efficacité en créant une combustion presque totale (environ 98%), brûlant la fumée dans la seconde chambre à combustion. Les gazs chauds qui en résultent circulent ensuite dans des canaux d'échange de chaleur, avant de sortir par une cheminée conventionnelle.

Le feu dans un foyer de masse est extrêmement vigoureux et dure environ 2 heures. Normalement 1 feu par jour suffit, mais par temps très froid on peut allumer 2 feux.

Même si le feu est allumé seulement pendant 2 heures (ou 4 tout au plus) sur une période de 24 heures, le foyer chauffe également et continuellement toute la journée.

Voir: origines et fonctionnement: <http://www.pyromasse.ca/infoe.html>

En comparaison: Dans un foyer de masse la température de la première combustion (dans la boîte à feu) est de 600°C et celle de la seconde combustion (dans la seconde chambre à combustion) atteint 850°C. Alors qu'un poêle à combustion lente ou foyer traditionnel atteint une température de 450°C et ne devient pas assez chaud pour obtenir de seconde combustion.

Visionner un vidéo de 50 secondes montrant la seconde combustion dans un foyer de masse à contresens. <http://www.pyromasse.ca/pmvid5.html>

#### TESTS ET CERTIFICATION:

Il est impossible d'obtenir la certification EPA pour un foyer de masse puisque les méthodes tests EPA sont conçues pour tester des appareils en métal RWA et ne peut donc s'appliquer physiquement à un foyer de masse. En effet, le test EPA consiste à placer l'appareil et à l'allumer sur une balance et à analyser le poids de la charge de bois avant et après le feu en temps. Pesant 5 tonnes, un foyer de masse est trop lourd pour quelque équipement développé pour ce type de test. Aussi le test EPA est basé sur une moyenne de trois différentes vitesses de combustion (puisque la plupart des appareils RWA brûlent continuellement). Le foyer de masse a seulement une vitesse de combustion: rapide, agressive, complète et brûle seulement pendant 2 heures par jour.

#### INITIATIVES DE LA MHA:

Au cours des dernières années plusieurs villes des États-Unis ont entrepris de réglementer le chauffage au bois. La MHA de son côté a pris les initiatives suivantes, et dans chacun des cas, les foyers de masse ont été exemptés de la couverture d'interdiction. (Détails correspondant à chaque ville disponibles sur demande).

#### TESTS DE LA MHA:

Au début des années 2000, la MHA a commandé au Laboratoire Omni des tests sur l'efficacité de combustion et sur l'émission des particules fines en utilisant des techniques conçues spécifiquement pour convenir aux foyers de masse. Ces tests ont été réalisés sur 5 modèles et les résultats vérifiés par l'EPA. Parmi les foyers testés, le foyer de masse de style finlandais à contresens alimenté par l'air supérieur a enregistré un rendement de seulement 1.2 gr de particules fines à l'heure. C'est ce type de foyers de masse que l'on construit aujourd'hui en Amérique du Nord.

On peut accéder aux appendices des résultats des tests à:

<http://mha-net.org/docs/codes/astm/2008.02.13%20HPBA-MHA-EPA%20White%20Paper.pdf>

#### PROGRAMME DE MAÇONS CERTIFIÉS DE LA MHA:

Comme plusieurs foyers de masse sont construits de façon artisanale, il y a quelques années la MHA a mis sur pied un programme de certification de constructeurs de foyers de masse afin de s'assurer qu'un maçon certifié puisse construire un véritable foyer de masse traditionnel, prouvé par des tests à être efficace et respectueux de l'environnement. Le programme de certification est extrêmement rigoureux et couvre la pratique et la théorie. La MHA regroupe 25 maçons certifiés, et parmi ceux-ci Norbert Senf membre fondateur et président de l'Association, résident au Québec. Je suis moi-même en cours de certification. L'intention du programme n'est pas seulement de passer la certification en un cours, mais consiste en une procédure de suivis, d'ateliers obligatoires et d'examens afin d'assurer une compétence continue.

Voir les détails du programme: <http://mha-net.org/docs/P&P.htm>

DÉFINITION: La MHA a aussi écrit un papier avec la définition de ce qui peut véritablement être classé comme un foyer de masse.

<http://mha-net.org/docs/position.PDF>

Les foyers de masse sont relativement méconnus et partagent peu de similarités avec les appareils domestiques de chauffage au bois ou foyers traditionnels. C'est pour cette raison qu'on commence tout juste à les intégrer aux programmes urbains sur l'environnement. La pire chose qui pourrait arriver à notre métier et à nous en tant qu'Association d'environnementalistes convaincus, serait que les foyers de masse ne puissent être exemptés du prochain interdit sur les appareils de chauffage au bois.

<http://www.pyromasse.ca/index.html> Site internet Pyromasse, Montréal.

<http://mha-net.org/index.htm> Site internet de la MHA: Masonry Heaters Association.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à me communiquer,

Marcus Flynn.  
(514) 844-9824

[www.pyromasse.ca](http://www.pyromasse.ca)  
[contact@pyromasse.ca](mailto:contact@pyromasse.ca)